

La Communauté Marocaine en Belgique :

Entre Enracinement Historique,
Naturalisation Massive et
Nouvelles Dynamiques Migratoires

NOTE ANALYTIQUE

MIGRAPRESS

JUILLET 2026



HISTOIRE & MÉMOIRE
Des accords à
l'enracinement



NATURALISATION MASSIVE
Une intégration
démographique majeure



**NOUVELLES DYNAMIQUES
MIGRATOIRES**
Circulations, retours
et nouvelles perspectives



DONNÉES & PERSPECTIVES
Chiffres clés et enjeux
pour l'avenir



MIGRAPRESS
OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS
ET DES MIGRATIONS

1. Résumé Exécutif

Ce rapport analytique, basé sur les données du rapport annuel du Centre fédéral Migration (Myria) publié récemment, met en lumière le rôle central et historique de la communauté marocaine en Belgique. Représentant la première nationalité de pays tiers résidente avec 359 491 personnes (soit 12 % de la population résidente de nationalité première étrangère), la communauté se distingue par un taux de naturalisation exceptionnellement élevé de 75 %. Environ 269 000 personnes d'origine marocaine ont ainsi acquis la nationalité belge, ce qui en fait un cas paradigmatique d'intégration civique et démontre que son poids démographique réel est largement sous-estimé si l'on se borne à analyser les nationalités étrangères actuelles.

Parallèlement, les flux migratoires récents témoignent d'une reprise progressive avec 7 404 immigrations marocaines enregistrées en 2024 (4 % des flux d'immigration), positionnant le Maroc au 6e rang des nationalités immigrantes. Cette dynamique est fortement encadrée par les politiques publiques nationales, à l'image de la baisse historique observée entre 2010 et 2013 suite au durcissement des conditions du regroupement familial en 2011. Aujourd'hui, la présence marocaine se structure de manière multigénérationnelle et géographiquement équilibrée, principalement concentrée dans les pôles urbains et industriels de Bruxelles et de la Flandre.

2. Insights Clés & Enjeux Analytiques

- **Une intégration civique exceptionnelle par la naturalisation :** Le taux de naturalisation de 75 % est identique à celui de la Turquie et surclasse largement d'autres communautés européennes historiquement installées comme l'Italie (47 %), la France (24 %) ou les Pays-Bas (21 %). Cela démontre un ancrage profond et permanent au sein de l'État belge plutôt qu'une logique de migration temporaire.
- **Une répartition géographique polarisée (Bruxelles-Flandre) :** Contrairement à d'autres flux historiques orientés vers la Wallonie (comme les mineurs italiens dans les bassins charbonniers), la communauté marocaine naturalisée est presque également répartie entre Bruxelles-Capitale (108 879 personnes) et la Flandre (109 153 personnes), la Wallonie n'en comptant que 50 489. Cette distribution est le reflet direct des opportunités économiques post-1964 dans le commerce urbain et l'industrie flamande.
- **Une reprise migratoire post-décennie de déclin :** Les flux migratoires de 2024 (7 404 arrivées) illustrent un rebond continu après un point bas en 2014 (5 291 immigrations), bien qu'ils n'atteignent pas encore les niveaux des années 2000. Le Maroc figure au 2e rang des pays tiers pour les premiers titres de séjour délivrés (6 586 titres), juste derrière l'Ukraine.
- **L'impact direct des réformes législatives (Sensibilité politique) :** Le fléchissement significatif de l'immigration marocaine entre 2010 et 2013 révèle l'effet restrictif immédiat de la réforme belge de 2011 sur le regroupement familial. Les exigences financières accrues de cette réforme ont particulièrement touché les Marocains en raison de la structure socio-

économique et du rôle central de l'institution familiale dans leur projet migratoire.

- **Une fracture générationnelle et de genre visible par l'âge :** L'âge moyen des Marocains devenus belges oscille entre 43 et 46 ans, témoignant d'une présence multigénérationnelle. En Wallonie, les Marocains naturalisés sont en moyenne 9 ans plus jeunes que leurs homologues italiens, illustrant la différence de temporalité des vagues d'immigration. À Bruxelles, l'âge moyen des hommes et des femmes naturalisés est parfaitement paritaire à 46,5 ans.

I. Le Maroc dans la population étrangère résidente : une présence historique et massive

1. La première nationalité marocaine : le groupe tiers le plus important

Le rapport Myria 2026 révèle que le Maroc constitue de loin **la première nationalité de pays tiers** parmi les résidents en Belgique dont la première nationalité est étrangère : **359 491 personnes** ont le Maroc comme première nationalité enregistrée, représentant **12 % de l'ensemble des personnes dont la première nationalité est étrangère**. Le Maroc devance largement la Turquie (171 322 personnes, 6 %) et l'ex-URSS (80 904 personnes, 3 %) dans ce classement des pays tiers.

Deux faits analytiquement décisifs accompagnent ce chiffre. Premièrement, ce groupe de 359 491 personnes représente les personnes dont la première nationalité *enregistrée* est marocaine — c'est-à-dire la nationalité au moment de la première inscription dans le Registre national belge,

qui correspond dans la grande majorité des cas à la nationalité à la naissance. Deuxièmement, **75 % de ces personnes sont devenues belges** — le taux de naturalisation le plus élevé parmi les trois premières nationalités de pays tiers, à égalité avec la Turquie (75 %) et très supérieur à l'ex-URSS (41 %).

Cette donnée est analytiquement capitale : elle signifie que sur les 359 491 personnes d'origine marocaine résidant en Belgique, environ **269 000 ont acquis la nationalité belge**. La communauté marocaine en Belgique est donc massivement naturalisée — ce qui implique que sa présence et son poids démographique réels sont considérablement sous-estimés si l'on ne regarde que les nationalités étrangères actuelles.

2. La répartition régionale des Marocains devenus belges

Les données par région permettent d'affiner cette photographie.

En Flandre, le Maroc arrive en tête des nationalités devenues belges avec **109 153 personnes**, soit la communauté la plus importante parmi les naturalisés. La proportion de femmes y est de 49,7 % — légèrement inférieure à 50 % — et l'âge moyen est de 43,3 ans. Le rapport note que chez les Marocains devenus belges en Flandre, les femmes sont légèrement plus jeunes que les hommes (42,6 ans contre 44 ans).

En Wallonie, les Marocains devenus belges représentent **50 489 personnes**, se classant deuxièmes derrière les Italiens (100 932). La proportion de femmes parmi eux est légèrement inférieure à 50 % (48,3 %), et l'âge moyen est de 45,8 ans. L'écart analytiquement notable ici est la différence d'âge avec les Italiens et les Français naturalisés — les Marocains devenus belges en Wallonie sont en moyenne 9 ans plus

jeunes que les Italiens (âge moyen 54,4 ans) et 6,5 ans plus jeunes que les Français (52,3 ans). Cela reflète une différence générationnelle structurelle : les flux migratoires italiens en Wallonie remontent principalement aux années 1950-1960, tandis que les flux marocains sont plus récents.

À **Bruxelles-Capitale**, les Marocains devenus belges représentent **108 879 personnes** — le premier groupe de naturalisés dans la région, à parité quasi exacte avec la Flandre. La proportion de femmes est de 50,2 % et l'âge moyen de 46,5 ans. Fait notable : l'âge moyen est

identique pour les hommes et les femmes marocains naturalisés à Bruxelles (46,5 ans chacun), contrairement aux autres groupes où des écarts existent.

La somme des Marocains devenus belges dans les trois régions — 109 153 + 50 489 + 108 879 = **268 521 personnes** — confirme empiriquement que les trois quarts de la communauté marocaine en Belgique sont désormais citoyens belges, ce qui en fait l'une des communautés issues de l'immigration les plus intégrées formellement dans le paysage démographique belge.

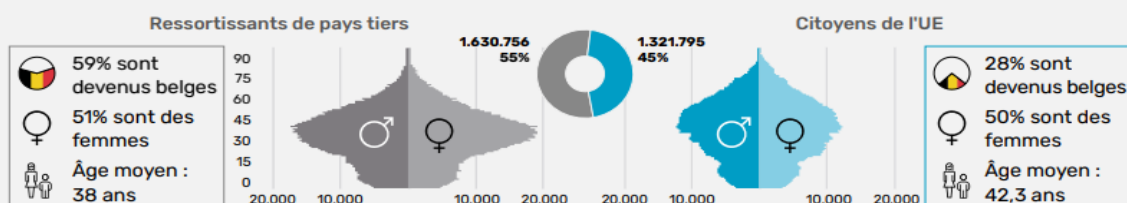
Composition de la population dont la première nationalité est étrangère

En Belgique, **la première nationalité de 2.952.551 personnes est étrangère**. Parmi ces personnes, 55% ont comme première nationalité un pays tiers et 45% un pays de l'UE-27. Les caractéristiques de ces groupes sont un peu différentes :

- Parmi les personnes dont la première nationalité est un pays tiers, 59% sont devenues belges, contre 28% pour les citoyens de l'UE.

- On observe légèrement plus de femmes que d'hommes parmi les personnes originaires des pays tiers, alors que pour les personnes originaires d'un pays de l'UE, il y a autant d'hommes que de femmes.
- La population originaire des pays tiers est en moyenne un peu plus jeune (âge moyen : 38 ans) que la population originaire de l'UE (âge moyen : 42,3 ans) et que les Belges dont la première nationalité enregistrée est belge (âge moyen : 42,6 ans).

2.952.551 résidents dont la première nationalité est étrangère



Top 3	Nombre au 1 ^{er} janvier 2025	% sur l'ensemble des personnes dont la première nationalité est étrangère	Part devenue Belge
Maroc	359.491	12%	75%
Turquie	171.322	6%	75%
URSS (Ex)	80.904	3%	41%

Top 3	Nombre au 1 ^{er} janvier 2025	% sur l'ensemble des personnes dont la première nationalité est étrangère	Part devenue Belge
Italie	275.579	9%	47%
France	231.450	8%	24%
Pays-Bas	203.863	7%	21%

II. Les Marocains dans les flux migratoires de 2024

1. Les immigrations marocaines : une reprise visible

En 2024, **7 404 Marocains** ont immigré vers la Belgique, représentant **4 %** de

l'ensemble des immigrations étrangères. Ce chiffre place le Maroc au sixième rang des nationalités immigrantes en 2024, derrière la Roumanie (18 845), la France (14 423), l'Ukraine (12 633), les Pays-Bas (8 992) et l'Espagne (7 717).

Ce positionnement doit être lu à la lumière de l'évolution historique. Le rapport

souligne que « le nombre de Marocains augmente, sans toutefois retrouver le niveau des années 2000 ». La trajectoire est donc celle d'une reprise progressive après des années de déclin — en 2014, on comptait 5 291 immigrations marocaines, en 2019 il y en avait 6 696, et en 2024 elles atteignent 7 404. Cette progression régulière suggère un regroupement familial et des mobilités professionnelles en augmentation, dans un contexte de renforcement des liens économiques et culturels entre le Maroc et la Belgique.

La mention spécifique par le rapport que la France détenait le plus grand nombre d'**immigrantes féminines** (7 416 femmes) tandis que la Roumanie enregistrait le plus grand nombre d'**immigrants masculins** (13 197) invite à s'interroger sur la composition genrée des immigrations marocaines. Les données globales du rapport indiquent que 51 % des personnes originaires d'Afrique du Nord (dont le Maroc représente 7 404 sur les 10 201 personnes de cette catégorie) sont des femmes — ce qui suggère une présence féminine légèrement majoritaire dans les flux migratoires marocains récents.

Principales nationalités des immigrants étrangers

- Tant en 2014, qu'en 2019 et 2024, les nationalités **UE** sont majoritaires dans le top 10 des nationalités des immigrants.
- Les **Français**, les **Néerlandais** et les **Roumains** figurent souvent parmi les quatre principales nationalités d'immigrants. Les Roumains commencent à figurer dans le top 5, directement après leur entrée dans l'UE en 2007.
- Depuis 2007, année de l'adhésion de la Bulgarie à l'UE, les **Bulgares** font partie des dix principales nationalités, alors qu'ils étaient absents de ce classement auparavant. Ils sont 11^{es} du classement des immigrations en 2024 avec un effectif de 4.643.
- Le nombre de **Polonais** diminue progressivement depuis les années 2000, au point qu'ils quittent pour la première fois le top 10 en 2024, où ils se situent au 13^e rang avec 4.054 immigrations. À l'inverse, le nombre de **Marocains** augmente, sans toutefois retrouver le niveau des années 2000.
- Même si l'impact de la guerre en Ukraine sur les flux migratoires continue de s'atténuer, les **Ukrainiens** (12.633) occupent la troisième place en 2024.
- Depuis 2014, les **Allemands** reculent progressivement dans le classement, atteignant la 16^e place en 2024 avec 2.959 entrées, une tendance liée au déclin des immigrations en provenance de l'UE-14.
- Les **Syriens** réapparaissent dans ce classement pour la première fois depuis 2017. En effet, cette évolution s'explique par une légère reprise des arrivées après plusieurs années de recul, par la hausse des regroupements familiaux ainsi que par le recul d'autres nationalités traditionnellement présentes dans le top 10.

Principales nationalités des immigrants en 2014, 2019 et 2024

Top 10 2014		Top 10 2019		Top 10 2024	
Roumanie	15.002	Roumanie	23.248	Roumanie	18.845
France	14.556	France	14.710	France	14.423
Pays-Bas	9.886	Pays-Bas	9.422	Ukraine	12.633
Pologne	7.393	Italie	7.178	Pays-Bas	8.992
Italie	6.907	Maroc	6.696	Espagne	7.717
Espagne	6.440	Bulgarie	6.508	Maroc	7.404
Bulgarie	5.723	Espagne	6.030	Italie	6.860
Maroc	5.291	Pologne	5.615	Portugal	6.053
Portugal	3.954	Portugal	4.553	Turquie	5.399
Allemagne	2.951	Inde	4.015	Syrie	4.977
Autres	50.340	Autres	61.199	Autres	78.403
Total	128.443	Total	149.174	Total	171.706

2. Le Maroc comme deuxième nationalité de pays tiers pour les titres de séjour

Dans les statistiques des **premiers titres de séjour délivrés en 2024**, le Maroc occupe la **deuxième place** des nationalités de pays tiers avec **6 586 premiers titres**, derrière l'Ukraine (11 699) mais devant la Turquie (4 995), la Syrie (4 828) et l'Afghanistan (4 153).

Le rapport apporte une précision historique importante sur l'évolution de cette position marocaine : « Entre 2010 et 2013, le nombre de premiers titres de séjour délivrés à cette population a connu une baisse significative. Cette diminution s'explique notamment par la réforme de 2011 sur le regroupement familial, qui a particulièrement affecté les ressortissants marocains. »

Cette observation révèle comment une réforme législative belge a eu un impact disproportionné sur une communauté spécifique. La réforme de 2011 sur le regroupement familial, qui a notamment durci les conditions de revenus exigés pour le parrainage, a structurellement affecté les Marocains plus que d'autres nationalités — probablement en raison de la structure socio-économique de la communauté installée et de l'importance du regroupement familial dans les flux migratoires marocains. Ce n'est donc pas une variation aléatoire des préférences migratoires qui explique la baisse observée, mais une contrainte institutionnelle directe.

La répartition des motifs de délivrance des premiers titres de séjour pour la communauté marocaine n'est pas détaillée individuellement dans ce rapport, mais les données globales pour les ressortissants de pays tiers montrent que les **raisons familiales** (34 %) constituent le premier motif, suivies par la protection internationale (16 %) et la protection temporaire (14 %). La structure historique des migrations marocaines vers la Belgique — fondée sur le travail depuis les années 1960, prolongée par le regroupement familial depuis les années 1970 — suggère que les raisons familiales représentent une proportion particulièrement importante dans les titres de séjour délivrés aux Marocains.

III. Ce que ces données révèlent : lecture analytique

1. La communauté marocaine comme cas paradigmatique de l'intégration par la naturalisation

Le taux de naturalisation de 75 % des personnes d'origine marocaine en Belgique est l'une des données les plus remarquables du rapport. Il signifie que la présence marocaine en Belgique ne peut plus être lue à travers les seules catégories de

l'immigration et de l'étranger — elle est massivement inscrite dans la citoyenneté belge.

Cette naturalisation massive a plusieurs implications analytiques. Elle reflète une présence ancienne et stable — la communauté marocaine en Belgique remonte aux accords de main-d'œuvre signés entre le Maroc et la Belgique en 1964. Elle reflète également une stratégie d'installation durable, contrairement à d'autres populations plus récemment arrivées dont la naturalisation est encore faible (les Français à 24 %, les Néerlandais à 21 %, les Italiens à 47 %). L'intégration juridique — l'acquisition de la nationalité — est une chose ; l'intégration sociale et économique en est une autre que ces données statistiques seules ne peuvent pas mesurer.

2. La dimension générationnelle

Les données d'âge moyen sont révélatrices d'une dimension générationnelle. Les Marocains devenus belges ont un âge moyen de 43 à 47 ans selon les régions — ce sont principalement des personnes nées au Maroc ou issues de la deuxième génération née en Belgique. Les 359 491 personnes d'origine marocaine se répartissent entre une première génération arrivée depuis les années 1960-1990 et des générations suivantes nées en Belgique dont la première nationalité enregistrée reste marocaine de par leurs parents.

Le rapport signale que **la proportion de personnes devenues belges est plus importante parmi les personnes nées en Belgique** que parmi celles nées à l'étranger, avec des taux particulièrement élevés pour les personnes d'origine pays tiers nées en Belgique (80,9 % pour les ressortissants pays tiers nés en Belgique). Cela correspond à la dynamique attendue pour une communauté dont la présence est désormais multigénérationnelle.

3. La distribution géographique : Bruxelles et la Flandre comme centres

La répartition des Marocains devenus belges entre Bruxelles (108 879) et la Flandre (109 153) montre une présence quasi équilibrée entre les deux régions — ce qui contraste avec d'autres communautés historiques comme les Italiens, massivement concentrés en Wallonie (100 932 sur 406 640 naturalisés wallons). La Wallonie ne compte que 50 489 Marocains naturalisés.

Cette géographie reflète les dynamiques d'implantation historique : les migrations italiennes étaient orientées vers les bassins charbonniers wallons dans le cadre des accords de 1946, tandis que les migrations marocaines ont davantage investi les grandes agglomérations urbaines bruxelloises et les zones industrielles flamandes.

Synthèse

Les données Myria 2026 dessinent le portrait d'une communauté marocaine en Belgique qui a profondément transformé sa relation à l'État belge au fil des décennies. Avec 359 491 personnes d'origine marocaine résidant en Belgique, dont 75 % ont acquis la nationalité belge, le Maroc constitue simultanément la première communauté tierce dans la population résidente et l'une des communautés les plus massivement naturalisées.

Les flux récents — 7 404 immigrations marocaines en 2024, 6 586 premiers titres de séjour — indiquent une dynamique migratoire encore active, portée principalement par le regroupement familial et, dans une moindre mesure, par des raisons professionnelles et étudiantes. L'effet structurant de la réforme de 2011 sur le regroupement familial reste visible dans la trajectoire des chiffres, soulignant

combien les politiques migratoires européennes ont un impact direct et différencié selon les communautés.

Pour MigraPress, ces données belges constituent un matériau de comparaison précieux avec les réalités de la diaspora marocaine documentées par le HCP et les enquêtes MEDHIMS au Maroc : elles donnent à voir, depuis l'autre côté de la Méditerranée, la trajectoire d'installation, de naturalisation et d'ancrage multigénérationnel d'une communauté dont l'histoire migratoire s'étend sur plus de soixante ans.